

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT

Commune de GESTEL

**N° 2015-0015**

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GESTEL, légalement convoqué le dix-sept du mois de mars, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel DAGORNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

### Etaient présents :

Monsieur Michel DAGORNE  
Madame Françoise MERRET  
Monsieur Loïc QUEGUINER  
Monsieur Jacques LE BRAZIDEC  
Madame Catherine AUDRAN  
Madame Elisabeth LIEUTIER  
Monsieur Christophe CARER  
Madame Delphine DI MAGGIO  
Madame Aurélie GARGAM  
Monsieur Thomas GUEGAN  
Madame Gwénaëlle GUEPEY  
Monsieur Jean-Marie GUYMARD

Monsieur Frédéric HONORE  
Monsieur Ludovic KARABOUE  
Monsieur Robert LAFOND  
Madame Magali LAMOUREUX  
Madame Isabelle LE CORDROCH  
Monsieur Yves LE SAUCE  
Monsieur Paul MELIS  
Madame Pascale QUERE  
Madame Jannick QUERRIEN  
Monsieur Jean-François QUILLIEN  
Madame Annelise RALEC

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie GUYMARD

### **OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2015**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et suivants,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

VU l'avis de la Commission des Associations et du Bureau Municipal, il est proposé, pour l'année 2015 de fixer cette subvention à 18 € par enfant sur une base de 212 enfants (18 € sur une base de 200 enfants en 2014), soit un total de 3.816 €.

*APRES en avoir délibéré,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Article unique : DECIDE, par vingt-deux (22) voix pour et une abstention (Madame GUEPEY, Présidente de l'association) de verser à l'association « Le Cal'Lain » gestionnaire du restaurant scolaire de GESTEL une subvention de 18 € par enfant sur une base de 212 enfants, soit une somme de 3.816 € au titre de 2015.**

Le Maire,  
Michel DAGORNE

